LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
13, Grand'Rue, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence fribourgeoise d'annonces, 71, r. des Epouses

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS . FR.	4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . . »	6 50	» 13 —
UN AN . . . . »	12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	30 CENT.
SUISSE »	20 »	40 »
ÉTRANGER »	25 »	50 »

Un numéro du journal : 5 cent.

SAMEDI 29 OCTOBRE 1892
64 — SAINTE ERMELINDE — 300
Numéro 253
VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté*.)

M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

DÉCLARATION

Fidèle à ses devoirs et à la discipline du parti conservateur, la *Liberté* a toujours laissé aux organes compétents et reconnus de la population intéressée l'initiative du choix des candidats à la députation.

Mais, comme un autre journal n'a pas eu de ces scrupules, nous ne pouvons refuser aux personnalités les plus considérables de la commune d'Albeuve le droit de replacer l'élection de la Gruyère sur son vrai terrain.

Albeuve, 27 octobre 1892.

Monsieur le Rédacteur de la *Liberté*,

Veuillez publier dans votre honorable journal la déclaration suivante :

« Appelés dimanche prochain à désigner un candidat à la députation de la Gruyère, les soussignés, délégués de la commune d'Albeuve, en dehors de toute pression et libres de leurs droits, déclarent donner leurs suffrages à M. *Jules Musy* :

1° Parce que l'honorable M. Musy a mérité la confiance de ses concitoyens par son sincère attachement à la religion, son amour de la justice et du devoir et ses qualités tant morales qu'intellectuelles ;

2° Parce que nous avons toujours pensé que M. Musy devait être le candidat désigné *pour remplacer le regretté M. Alexis Castella*, la commune d'Albeuve ayant par son importance droit à un député ;

3° Parce que M. Jules Musy étant le fils très honorable de l'ancien député dont le souvenir est encore si vivace dans notre pays, nous croyons remplir un devoir de reconnaissance envers une famille si justement estimée dans notre contrée en lui donnant nos suffrages ;

4° Enfin parce que la candidature de M. Jules Musy représente le parti de l'ordre est l'affermissement du régime conservateur que nous avons toujours soutenu et que nous voulons conserver.

Nous invitons nos chers concitoyens de notre arrondissement de s'unir à nous dimanche et de donner leurs suffrages à

M. Jules MUSY

d'Albeuve et de Grandvillard

Vive M. Musy ! Vive le gouvernement !

Edouard Beaud, syndic.
Joseph Amey, conseiller comm.
Edouard Favre, » »
Jos. Delacombaz, » »
Denis Castella, » »
Isidore Beaud, *assesseur.*
Henri Castella, »

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 28 octobre.

La plupart des journaux disent que, après les promesses qui ont été faites de *gracier les condamnés, la grève de Carmaux* doit prendre fin.

Carmaux, 28 octobre.

Une nombreuse réunion de grévistes a eu lieu hier soir.

Les députés Deroules, Jourde et Baudin ont engagé les grévistes à résister à outrance.

Un ordre du jour a été adopté.

La grève sera continuée jusqu'au triomphe du suffrage universel, et jusqu'à ce que les condamnés d'Albi puissent, sans condition, rentrer au milieu de leurs camarades.

Carmaux, 28 octobre.

La réunion des *mineurs a voté de nouveau*, et à l'unanimité, la continuation de la grève.

La Compagnie publiera aujourd'hui un avis annonçant qu'elle rouvre ses portes.

Londres, 28 octobre.

Le *Daily-Telegraph* publie une dépêche de Vienne d'après laquelle un conflit armé aurait éclaté à Dakowo.

Deux bataillons sont envoyés pour rétablir l'ordre.

Londres, 28 octobre.

M. Gladstone n'assistera qu'aux séances importantes du parlement.

Sir William Harcourt le *remplacera pour* une partie des affaires ministérielles.

Manchester, 28 octobre.

La réunion qui s'est occupée hier de la question du bi-métallisme, a voté la résolution appuyée par sir Balfour et qui invite le gouvernement à participer à la conférence monétaire.

Liverpool, 28 octobre.

Des lettres de Lagos disent qu'on a vu des blancs parmi les Dahoméens.

Le colonel Dodds aurait fixé une prime de 2,000 francs pour leur capture.

Turin, 28 octobre.

Le ministre des affaires étrangères a prononcé hier soir un grand discours dans un banquet électoral.

M. Brin a confirmé la déclaration du Cabinet dans son rapport au roi disant que tous les gouvernements de l'Europe désirent la paix, mais que tous organisent comme l'Italie leur puissance militaire.

Les gouvernements, a-t-il dit, et même les penseurs humanitaires, sont convaincus que l'armement est la plus solide garantie de la paix.

Cavour disait que le plus sûr appui des droits d'un peuple sont les gros bataillons et de bons alliés.

Madrid, 28 octobre.

Les négociations préliminaires ont commencé avec l'*Autriche-Hongrie* et l'Allemagne, pour la conclusion des traités de commerce.

Pest, 28 octobre.

Hier, la délégation autrichienne a clôturé ses séances.

Pest, 28 octobre.

M. Tisza a été renversé, hier, par une voiture postale qui lui a passé sur le corps *et l'a légèrement blessé.*

Sofia, 28 octobre.

Dans le discours qu'il vient de prononcer pour l'ouverture de la Sobranie, le prince Ferdinand s'est plu à insister sur la bienveillance qu'a témoignée le sultan à M. Stambouloff, lors de son voyage à Constantinople.

Il a rappelé le succès de l'Exposition de Philippopoli et annoncé le dépôt de divers projets de lois d'ordre intérieur.

Port-au-Prince (Haïti), 28 octobre.

Une rébellion a eu lieu à Termopilos. 1,200 soldats ont attaqué les révoltés.

Il y a eu 400 tués.

Un massacre a eu lieu dans une église.

Le président Hippolyte a fait expulser trois étrangers.

Buenos-Ayres, 28 octobre.

Un combat de deux heures a eu lieu à Santiago, province de Corientes.

Les insurgés ont repoussé les troupes du gouvernement.

New York, 28 octobre.

Dans la révolte de Termochise, les habitants ont tué 368 soldats ; mais ils ont tous été massacrés, même ceux qui étaient réfugiés dans les églises.

A PROPOS DE l'enseignement secondaire

Le canton de Fribourg a voué jusqu'ici sa principale sollicitude à l'enseignement primaire, qui est à la fois le plus nécessaire et la base indispensable de l'enseignement secondaire et supérieur. Notre canton est un de ceux qui ont le moins d'écoles secondaires, et, si l'on consulte les tableaux du recrutement, on constate qu'il a aussi l'une des plus faibles proportions de jeunes gens ayant dépassé le niveau de l'école primaire.

L'on conçoit que, vu cette situation, les autorités scolaires et les amis de l'éducation se soient peu préoccupés jusqu'ici d'une formation professionnelle des maîtres de l'enseignement secondaire. Les postes de professeurs ont été confiés le plus souvent à des membres distingués du corps enseignant primaire, qui avaient été préparés jusqu'à un certain point à ces nouvelles fonctions par leurs *études pédagogiques à l'Ecole normale* et par la remarquable tenue de leur classe ; on sollicite aussi le dévouement de membres du clergé, en qui l'on a reconnu des aptitudes pour l'enseignement secondaire.

Dans d'autres cantons, où ce dernier enseignement a reçu une certaine diffusion et occupe un nombre notable de maîtres, on a senti le besoin de s'occuper de la formation de ceux-ci, de leur éducation professionnelle. Par exemple, la loi vaudoise du 19 février 1892 statua que tout candidat à l'enseignement secondaire doit « prouver qu'il possède des connaissances théoriques et pratiques de pédagogie ». Tôt après, le Comité central de la Société vaudoise des maîtres secondaires mit la question suivante à l'étude : « Par quel moyen pourrait-il être pourvu à l'éducation professionnelle pratique de nos candicats à l'enseignement secondaire ? »

M. Guex, *directeur des Ecoles normales* de Lausanne, a fait le rapport général sur cette question. Après l'avoir présenté à l'Assemblée générale de la Société vaudoise des maîtres secondaires qui l'a discuté et adopté, l'auteur vient de le livrer à l'impression. C'est un travail *d'une cinquantaine de pages. M. Guex* a recherché, d'abord, s'il doit y avoir une éducation professionnelle des candidats à l'enseignement secondaire ; en second lieu, ce qui a été fait dans ce domaine dans les divers cantons suisses et à l'étranger ; troisièmement, ce qu'il convient *de faire dans le canton* de Vaud.

Dans ses conclusions, M. Guex demande :

1° Des cours théoriques portant sur la pédagogie générale (psychologie appliquée à l'éducation), l'histoire des doctrines de l'éducation et la didactique des diverses branches d'enseignement ;

2° Une préparation pratique, qui se fera dans les divers établissements secondaires cantonaux ; au Collège cantonal, pour les langues anciennes et l'histoire ; à l'Ecole industrielle, pour les sciences exactes et naturelles, et, cas échéant, à l'Ecole normale, pour le français, l'arithmétique et l'allemand, par exemple ;

3° Un stage de quelques semaines, d'un mois au maximum. Les candidats devront se familiariser avec la tenue d'une classe, en assistant, pendant deux semaines au moins, aux leçons de plusieurs maîtres, puis en donnant une dizaine de leçons dans différentes classes, en présence du directeur, du maître enseignant et d'un représentant de la faculté des lettres ou des sciences.

4° Un examen de pédagogie qu'auront à subir les candidats devant une Commission spéciale nommée par le Département de l'Instruction publique et des cultes. Cet examen, dans la règle, dispensera les maîtres de subir de nouvelles épreuves lors de la repourvue d'une place.

Nous nous proposons de discuter l'une ou l'autre des considérations exposées dans le rapport du savant directeur des Ecoles normales de Lausanne.

CONFÉDÉRATION

LE CONGRÈS DE ZURICH

(Correspondance de l'*Univers*).

Avec un grand talent et un grand succès aussi, M. le baron de Reding, président du *Pius-Verein*, apporte le salut et l'adhésion de cette société aux congressistes ouvriers. Il déclare que le *Pius-Verein*, qui représente spécialement la bourgeoisie, doit s'unir à l'élément jeune et progressiste.

M. Decurtins apparaît à la tribune, salué par des applaudissements unanimes. Son discours les provoque continuellement. Je dois me borner à un résumé rapide ;

M. Decurtins fait allusion aux difficultés *que rencontrait l'association ouvrière naissante*, il y a trois ans, lorsque ses fondateurs avaient à lutter contre des préjugés inspirés par des sentiments différents. Selon les uns, elle était trop portée vers les idées avancées ; pour les autres, au contraire, elle était trop franchement catholique. Parfois on lui prédisait le sort de ces hirondelles qui semblent précéder le printemps, mais qui sont revenues trop tôt : elles sont destinées à périr sous les dernières rigueurs de l'hiver. Aujourd'hui, l'*orateur le constate*, l'*association ouvrière* est devenue pareille à un arbre vigoureux qui a jeté ses racines dans toute la Suisse et qui étend son ombrage sur les jeunes générations de travailleurs comme un abri.

Un journal très répandu en Allemagne et appartenant au parti protestant conservateur, s'est montré surpris de ce que, à l'origine, dans la première réunion, on parlât très peu de la question religieuse. Cette feuille faisait remarquer que l'on étudiait les intérêts purement économiques avec la sobriété et la tranquillité d'une assemblée qui aurait eu pour unique programme des sujets d'ordre professionnel. Il n'en est pas de même cette fois ; et M. Decurtins exprime son regret d'être amené à s'occuper de théologie, car il préférerait laisser ce soin aux nombreux ecclésiastiques présents. L'orateur est obligé d'aborder ce domaine pour réfuter ses adversaires qui, depuis quelque temps, se font un plaisir de soulever des querelles religieuses. Certains journaux affectent de s'indigner en voyant la propagande catholique organisée dans le pays de Zwingle. On doit examiner ce qu'il y a de vrai dans ce grief, qui sert à exciter les vieilles haines protestantes.

Ici je cite textuellement les paroles du *puissant orateur* :

« Le développement de l'industrie a attiré dans la ville de Zurich un grand nombre de montagnards, qui viennent y chercher le pain quotidien, cette moelle de l'homme, ainsi que le dit le vieil Homère ; car, en *effet, Dieu a donné à la montagne la seule* beauté, réservant pour la plaine l'abondance des cornes de Cérès, le trésor des épis mûrs. En gagnant leur pain quotidien, ces ouvriers n'ont jamais oublié leur foi ; aussi, à côté des fières usines s'élèvent de modestes chapelles et des églises, témoignage touchant du dévouement et de la générosité qui anime les *catholiques, riches ou pauvres*. A chaque fête officielle, on parle de la fraternité qui lie tous les Suisses et à présent on nous reproche de construire des églises catholiques dans la patrie de Zwingle ! Je comprendrais ces plaintes si elles étaient proférées par la bouche des hommes sombres du XVI^e siècle, les puritains qui, du temps des luttes à coups de hallebardes, professaient qu'il vaut mieux laisser perdre les corps que de laisser ternir les âmes. Mais les adversaires qui s'irritent parce que nous pratiquons notre religion ne sont pas des croyants. Ils se couvrent d'un masque. J'estime beaucoup ce sévère esprit du XVI^e siècle, mais je déteste les gens qui l'exploitent pour exciter les passions des protestants contre les catholiques. Toutes ces attaques, j'en suis convaincu, échoueront devant le bon sens du peuple zurichois.

« Depuis la dernière réunion s'est produit, dans le monde religieux et social, un événement d'une importance telle que, pour en trouver un exemple, il faut remonter jusqu'aux grands siècles de l'histoire du catholicisme. C'est seulement aux époques de l'Eglise naissante, lorsque les Papes jetaient les fondements de la culture chrétienne, et au moyen âge, lorsqu'ils couronnaient l'édifice de la société chrétienne, que l'on observe des actes ayant la portée universelle et historique que possède l'Encyclique *Rerum Novarum*.

« On était accoutumé, depuis longtemps, à considérer la Papauté comme une institution appartenant au passé, mêlée aux ruines des trônes brisés et des pouvoirs détruits. L'étonnement a été d'autant plus vif lorsqu'on a entendu sortir de la bouche du Saint-Père les paroles de salut qui répondent aux cris de souffrance et d'effroi dont est rempli le monde moderne. Avec cette profondeur de pensée et cette clarté d'expression qui n'appartiennent qu'à lui et qu'indique si bien la vieille devise prophétique *Lumen in cœlo*, le Pape a posé la base du renouvellement de la société chrétienne. En dissipant les obscurs sophismes

et les idées nuageuses de la nouvelle gnose et les inepties brutales du matérialisme contemporain, Léon XIII a restauré le régime chrétien et redressé la notion de la valeur de l'homme et du travail humain. Dans les sauvages combats pour la vie, qui se livrent sur l'arène d'acier où se déploie l'industrie moderne, le Pape a étendu sa main paternelle pour protéger les faibles, la femme, l'enfant, et, dans une sphère où régnait en souverain le plus brutal égoïsme, il a ramené la morale, comme la grande force régulatrice. En affirmant que l'ouvrier a le droit d'obtenir par son travail ce qui est nécessaire pour son existence et pour celle de sa famille, le Saint-Père a posé le principe générateur des solutions réclamées par les problèmes de notre époque. Ou bien la doctrine de l'Eglise sur le salaire sera acceptée et réalisée ; ou bien l'idéal rêvé par Karl Marx surgira d'une mer de sang !

« Des hauteurs intellectuelles, le Pape a vu les grands dangers qui nous menacent, et il les a signalés au peuple chrétien. A présent, nous sommes encore trop près de ce grand acte pour en mesurer l'immense portée. Devant la postérité, Léon XIII apparaîtra l'égal de Grégoire VII, d'Innocent III, de Pie V, les pontifes suscités par Dieu pour embrasser dans leur action toute une série de siècles !

« Dans notre Suisse, nous avons déjà bien lutté pour l'amélioration de la classe ouvrière. Si les bons catholiques du monde entier se groupent pour soutenir la grande lutte sociale, c'est à la Suisse, c'est à nous d'ouvrir la marche, en élevant le drapeau de la croix et en entonnant le vieux chant des guerres chrétiennes : *Vexilla Regis !* Tel est notre ordre de marche pour l'année prochaine ! »

Des acclamations répétées répondent à cet admirable discours.

Eugène TAVERNIER.

L'affaire de la caserne de Bellinzone. — D'après les informations du département militaire, les nouvelles publiées par certains journaux au sujet des cas d'insubordination qui ont eu lieu à la caserne de Bellinzone sont exagérées. Ces cas ne sont pas assez graves pour donner lieu à une accusation devant le tribunal militaire. Le colonel Wassmer voulant arrêter des soldats ivres, les 3e et 4e compagnies du bataillon 94 ont pris parti pour les soldats menacés par le colonel. Des officiers tessinois intervinrent alors. Les principaux fauteurs de désordre ont été condamnés à vingt jours d'arrêts, au gain et à l'eau. Les officiers instructeurs maintenaient une discipline plus sévère que les précédents ; pourtant leur excès de zèle a été réprimandé.

Régale des postes. — Dans sa séance extraordinaire de jeudi, le Conseil fédéral s'est occupé : 1e du budget de 1893 ; 2e de la loi sur la régale des postes. Il a examiné les articles qui visent la responsabilité civile des entreprises de transport. La responsabilité de l'administration des postes, même pour les cas fortuits, est admise en principe, avec un maximum d'indemnité qui sera fixé à neuf ou dix mille francs pour les Compagnies de chemins de fer. Le projet a été renvoyé pour étude à l'administration des postes.

E puer si muove. Les bons effets du changement de direction commencent à se produire.

Mopopole de l'alcool. — Il paraît que le produit des alcools subit cette année une diminution importante et que, si d'ici à fin décembre la vente ne se relève pas, plusieurs budgets cantonaux en seront sensiblement affectés. Les six premiers mois ont été mauvais, pour le fisc, s'entend. Si cela continue, tant mieux, en admettant que la diminution de la vente soit due à un retour à la sobriété. Mais il est au contraire probable que c'est l'industrie un peu partout languisante qui emploie moins d'alcool.

Expédition de vins. — En 1891 et 1892, les gares du Jura-Simplon ont expédié les quantités de vins nouveaux que voici :

	1891	1892
Valais	6972 hect.	18,327
Vaud (est de Lausanne)	5259 »	15,411
Vaud (ouest de Lausanne)	8076 »	21,704
Genève	1730 »	9,756
Nord vaudois	97 »	985
Neuchâtel	1548 »	2,690
Lac de Bienne . . .	pas noté	378
Total	23 682 hect.	69,251
Soit	3,951 fûts	11,539

En 1888, le nombre d'hectolitres expédiés avait été de 40,365 : en 1889, de 44,983 ; en 1890, de 50,022.

NOUVELLES DES CANTONS

Affaire du « Mont-Blanc ». — La Société anonyme des Ateliers de constructions mécaniques d'Escher, Wyss et Cie, à Zurich, nous demande la reproduction de la lettre suivante, qui a pour but de répondre aux allégations et aux appréciations des experts et de l'avocat défenseur, relativement à la construction du dôme et à la qualité du métal employé.

Zurich, le 25 octobre 1892.

Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman,
Lausanne.

MONSIEUR !

Nous vous confirmons les télégrammes que nous vous avons adressés au cours des débats de l'affaire du *Mont-Blanc*.

Le soussigné vous a remis en mains propres copie des lettres de commandes et de la facture des tôles du dôme à vapeur du dit bateau.

Vous avez pu constater que la matière choisie pour la construction de cette pièce est de qualité D.-H.-B *tôle au bois* (Duisburger Hüsse) a été facturée 44 fr. 25 les 100 kilog. et que la seule qualité supérieure existante pour tôles de foyers était cotée 45 fr. 75 les 100 kilog. (marque D.-H.-B.B.). Le tout pris à l'usine.

Dès que nous aurons recueilli toutes les appréciations qui ont été émises sur la construction des chaudières du *Mont-Blanc*, nous vous adresserons un rapport à ce sujet. Comme vous le disaient nos télégrammes, nous contestons absolument les conclusions que tirent les experts de l'examen des pièces rompues pour critiquer la construction du dôme et la qualité de la tôle employée. Nous vous demandons de vouloir bien consentir à ce que des essais soient faits à Zurich par le directeur du Laboratoire fédéral pour l'essai des matériaux de constructions.

Nous avons la conviction que ces expériences contribueront pour beaucoup à faire la lumière sur les points indiqués et à réduire à leur juste valeur les assertions des experts. Si nous avions pu supposer que ces derniers modifieraient en cours des débats leurs assertions et leurs conclusions primitives, nous aurions en temps utile demandé à être entendus contradictoirement avec eux et nous nous serions faits représenter dans le procès.

Nous nous permettons de constater que, non seulement aucun essai n'a été fait, mais qu'en outre aucune demande de renseignements, ni sur la construction, ni sur la qualité de la matière employée, ne nous a été adressée d'aucun côté.

Nous sommes donc en droit de contester la valeur d'une expertise pour laquelle on ne s'est pas entouré de tous les éclaircissements désirables.

Agréez, Monsieur le Président, etc.

Paroisse de Laufon. — La décision du Conseil exécutif de Berne qui a admis le recours de la paroisse catholique-romaine contre la co-jouissance de l'église paroissiale, a le don d'exaspérer le *Journal du Jura*. Il y voit une conséquence de la « politique d'aplatissement », de « l'absence de principes et de convictions ». Le *Journal du Jura* recommande aux vieux catholiques de Laufon de recourir au Grand Conseil, « qui sera peut être moins partisan de la politique de compromis que le gouvernement. »

Société « Pro Aventico ». — Samedi et dimanche dernier, le comité intercantonal de la Société *Pro Aventico* était réuni à Avenches. Il s'agissait d'étudier sur place la réfection et consolidation des murs du théâtre mis à jour par les fouilles de ces dernières années. Le comité était accompagné de M. l'architecte van Muyden, de Lausanne, chargé de la direction des travaux. Grâce à l'appui financier de la Société suisse pour la conservation des monuments historiques, grâce aux subsides de l'Etat de Vaud, de la commune d'Avenches et de la Société, les travaux de réfection des murs du théâtre vont pouvoir commencer. Le comité intercantonal a en outre pris la décision de continuer cet hiver les fouilles en Selley.

Téléphone. — Lundi, le conseil communal d'Avenches a voté, à l'unanimité, l'installation du téléphone dans la ville. La construction de la ligne Avenches-Fribourg est donc assurée ; la pose des poteaux téléphoniques et des appareils commencera prochainement. La ligne Avenches-Chabrey est aussi assurée ; celle d'Avenches à Cudrefin le sera lorsque les autorités de cette dernière localité auront pris un engagement ferme.

Vevey-Bulle-Thoune. — Le comité du chemin de fer Vevey-Bulle-Thoune, à Vevey, a l'intention de convoquer prochainement une assemblée publique au théâtre de Vevey pour exposer la situation actuelle de cette affaire.

Gare de Naye. — Le personnel de la gare de Naye, bloqué par la neige, a pu être délivré hier matin. Les trains ont repris leur service dans l'après-midi.

ÉTRANGER

CHRONIQUE GENERALE

L'arrangement franco-suisse. — On mande de Paris que la Commission des douanes s'est réunie jeudi à une heure et demie, au Palais Bourbon.

MM. Loubet, Roche, Ribot et Develle assistaient à la réunion M. Méline, président, a dit que la Commission désire savoir du gouvernement les motifs du projet de loi et ses projets pour l'avenir avec d'autres pays M. Loubet a prié M. Ribot d'exposer la question. M. Ribot a rappelé qu'au mois de janvier 1892, le gouvernement était très préoccupé de savoir quel accueil les autres pays feraient au tarif minimum, sorti de la collaboration du gouvernement avec la Chambre.

« Néanmoins, dit-il, nos voisins, sauf l'Espagne, ont accepté le tarif minimum ; cependant, en Suisse, il y avait un mouvement d'opinion menaçant de déborder le Conseil fédéral. M. Arago exposait que le seul moyen d'éviter une rupture était de ne pas se dérober à une conversation avec la Suisse. Il semblait que la Suisse ne demandait qu'un abaissement de quelques articles du tarif peu importants pour l'industrie française et le Conseil fédéral ne demandait même pas de traité. Le Parlement est maître de voir si sur quelques points il n'y a pas intérêt à modifier quelques articles. Nous ne songeons nullement à défaire en détail l'œuvre du Parlement ; nous n'avons entamé aucune négociation autre que celle avec la Suisse. Elle accepte notre tarif minimum comme régime provisoire ; le Conseil fédéral a dû résister à l'opinion publique en Suisse pour ne pas nous déclarer immédiatement une guerre de tarifs.

« Le gouvernement a donc prié les ministres de l'agriculture et du commerce d'étudier les articles qu'on pourrait modifier. Alors la Suisse a demandé la conclusion d'un traité avec tarif incorporé, traité qu'il aurait fallu accepter ou rejeter en bloc. Nous avons énergiquement refusé, car nous savions que c'était contraire à la volonté du Parlement. Nous sommes donc saisis de deux actes indépendants : 1° un contrat synallagmatique par lequel les deux pays se concèdent réciproquement leur tarif minimum ; 2° un acte unilatéral par lequel la France abaisse certains articles de ses tarifs.

« Le gouvernement se plaît à penser que la Chambre ne fera pas ce dont parlent certains journaux, c'est-à dire de poser la question préalable et de refuser de passer à la discussion des articles.

« MM. Roche et Develle vous exposeront les motifs économiques qui militent en faveur de nos propositions, mais, au point de vue politique, j'appelle votre attention sur les froissements d'amour-propre qui résulteraient d'un rejet et les conséquences d'une rupture avec un pays placé comme l'est la Suisse. Nous vous supplions d'aborder cette étude sans parti pris ; il ne faut pas qu'au dehors on puisse dire que le Parlement français a refusé d'examiner sérieusement une affaire aussi grave. Nous avons eu déjà beaucoup de peine à faire accepter le principe de notre tarif minimum, qui avait été si critiqué au début.

« Quand la Chambre discute, elle n'est aux prises qu'avec des contradicteurs qui montent à la tribune ; mais nous, nous le sommes avec la réalité des faits. Nous avons affaire à des contradicteurs que rien n'oblige à accepter les décisions de la Chambre. »

M. Méline insiste pour savoir ce que ferait le gouvernement si d'autres pays élevaient les mêmes prétentions que la Suisse.

M. Ribot répond qu'avec la République Argentine la France a obtenu l'échange du tarif minimum ; avec les Etats de l'Europe, sauf l'Espagne, la France vit sous le régime du tarif minimum. L'Espagne insiste pour un traité de commerce. Nous refusons d'entrer dans cette voie contraire au sentiment des Chambres ; du reste cela n'a pas de raison d'être à la veille des élections.

M. Bourgeois, député du Jura, demande si les concessions à la Suisse n'entraîneraient pas le gouvernement à faire des concessions à d'autres pays.

M. Ribot répond que non ; les pourparlers avec la Suisse ne sont pas le préambule d'un système ; le gouvernement pense qu'il aurait fallu, avant de rien modifier, attendre les résultats du nouveau régime douanier, mais avec la Suisse, et avec la Suisse seule, nous avons été obligés de ne pas refuser des pourparlers. Il est évident que le tarif minimum modifié, s'il est voté, sera appliqué à tous les pays.

M. Poincarré demande si, au cas où la Chambre modifierait certains articles et non pas tous, la France obtiendrait des concessions de la Suisse.

---

145 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

RÊVE D'OR

par Paul VERDUN

XXV

Sous la roue.

Replacez vos papiers timbrés à la place où ils étaient. Inutile de réclamer.

Je mets en pratique les enseignements que vous m'avez donnés. Ne vous en prenez qu'à vous, si cela vous cause quelque désappointement. Bonsoir !

Et Lefèvre, se tenant en garde, son couteau au poing, gagna à reculons la porte de la chambre.

Voleur ! hurla Epivent.

Il se précipita vers lui, au risque de s'enferrer.

L'entrepreneur détourna son arme juste à temps. Il essaya d'échapper aux mains de son adversaire, *mais celui-ci réussit à le saisir, non* pas à bras le corps, comme il en avait l'intention, mais seulement aux jambes, parce qu'à moitié route de son élan, il était tombé sur les genoux.

D'un coup de poing formidable entre les yeux, Lefèvre l'envoya rouler à l'autre bout de la chambre.

Puis, une fois libre de ses mouvements, il gagna rapidement l'escalier, le descendit en trois ou quatre bonds et gagna la cour plantée de pommiers.

A peine y était-il, qu'il entendit les verrous de la porte grincer derrière son dos.

Une seconde plus tard la croisée de la chambre du premier étage s'ouvrit.

Samuel parut à la fenêtre et, se penchant au dehors, appela.

— Monsieur Lefèvre ! Monsieur Lefèvre ?

— Hein ! fit celui ci qui s'arrêta, tout étonné que l'usurier, ivre une minute avant à ne pas tenir debout, eut exécuté ses allées et venues avec tant de rapidité.

— Fous êtes là Monsieur Lefèfre ?

— Oui, je suis là. Qu'est-ce que vous voulez *encore* ?

— Je veux vous dire, mon pel ami, que vous vous croyey pien malin, parce que vous m'avez folé l'acte te técès.

Et pien ! Vous vous êtes trompé.

Vous avez joué avec un plus fort que vous. Vous avez fait une maufaise opération, une très maufaise opération.

— Voilà qui est vraiment stupéfiant, pensa l'entrepreneur. Il ne paraît plus ivre du tout, maintenant.

Qu'a-t-il pu se passer ?

Aurait-il joué l'ivresse pour me tromper ? Mais non ! Ce n'est pas possible ! Avec trois quarts de litre de chartreuse verte dans le corps, il n'a pas pu singer la griserie. Il était réellement ivre.

C'est à présent qu'il joue la comédie pour essayer de me persuader que la pièce que je possède, n'a pas de valeur.

Il cria, en réponse, à l'usurier, en répétant ses expressions, et en imitant son accent, par raillerie :

— Il est trop tard, mon pel ami ! L'affaire est tans le sac, et c'est fous qui afez conclu une maufaise opération, une très maufaise opération.

— L'acte te técès ne peut pas vous servir.

— Si tout de même il disait vrai! pensa l'entrepreneur.

L'acte ne peut pas me servir et pourquoi cela, s'il vous plaît, maître Samuel ?

— Parce que le registre qui contient la minute te cet acte, n'est plus à la mairie du sixième arrondissement de Paris. Il est en ma possession.

Lefèvre se dit :

— Puisqu'il en est ainsi, je vais aller prendre ce registre.

Il se rua contre la porte pour l'enfoncer, mais elle était solide et elle était verrouillée à l'intérieur. Elle résita.

— Tites tonc, cria Epivent de son ton le plus moqueur, ce n'est pas la peine te fous apîmer l'épaule contre ma porte.

Le registre est pien en ma possession, comme je vous le dit, mais il est déposé chez mon notaire sous scellés.

J'ai déposé aussi dans un autre endroit des pièces qui, si je le veux, ou si je viens à mourir, seront produites au jour, et qui annulent le papier que vous avez dans la poche de votre fêtement.

Vous foilà dupé mon ponhomme, après avoir voulu me duper moi-même.

Vous croyiez être plus fort que votre maître, mais je vous prouve que vous avez encore fort à faire afant de m'égaler.

L'entrepreneur était atterré.

— Maintenant, pour la peine que vour avez prise de fenir me foir, mon pon, mon cher, mon gentil monsieur Lefèvre, je vais vous tonner la primeur d'une nouelle qui vous procurera, je n'en doute pas, un plaisir considéraple...

Les constructons de Chaillot sont sur le point d'être terminées. Ces maisons valent un prix énorme. C'est votre ternière chance de gagner de l'argent, de payer vos dettes, de refaire votre fortune.

Eh pien ! Temain, ou après temain, enfin l'un de ces tout prochains jours — car je vais lui télégraphier de se hâter... pour vous plaire — mon fils Choseph va déposer son bilan : il va faire *faillite*.

Comme il est votre associé dans la spéculation des terrains de Chaillot, sa ruine fictive, sa ruine apparente entraînera la vôtre qui sera réelle, car vous y avez été pon jeu, pon argent, vous !...

Alors les constructions de Chaillot seront vendues un prix dérisoire.

Comme je suis votre créancier, je les rachèterai pour presque rien. Ah ! Ah ! Ah !

Et foilà comment, une fois de plus, fous naïf, fous aurez travaillé pour moi ! Ah ! Ah ! Ah !

Fous êtes roulé de la pelle façon, mon ponhomme !

Maintenant, monsieur Lefèvre, vous pouvez vous en aller pien vite à Paris.

(A suivre.)

M. Ribot répond : « Il y aurait lieu de faire de nouvelles négociations avec la Suisse en vue d'obtenir d'elle quelle se contente de *ce qui aura été voté*. Au reste nous serons fixés sur les intentions de la Suisse pendant que la loi ira au Sénat. Il est évident que la Suisse ne peut pas nous dire d'avance qu'elle fera des concessions. »

MM. Villebois, Mareuil et Viger présentent quelques observations. M. Viger dit qu'il était convenu jusqu'ici que les produits agricoles resteraient toujours en dehors des traités. Il était entendu que le tarif minimum serait égal au tarif général pour les produits agricoles.

M. Ribot répond qu'il ne s'agit pas d'un traité, que les modifications au tarif minimum ne sont pas conventionnelles ni pour une durée déterminée. Le droit de la Chambre reste entier de relever les tarifs.

M. Fougeirol fait la même question que M. Poincarré. Il y a déjà été répondu.

La Commission des douanes, après avoir entendu les explications du gouvernement, s'est ajournée au vendredi 4 novembre pour statuer.

Les catholiques badois. — Les délégués du parti catholique badois viennent de tenir, à Offembourg, une réunion où ils ont discuté l'attitude à prendre en présence de l'éventualité de la dissolution du Reichstag et en vue des prochaines élections pour le Landtag badois.

On a décidé que des candidatures catholiques seraient posées dans toutes les circonscriptions, où les catholiques sont en majorité et que l'on voterait, en second lieu, d'abord pour les démocrates et ensuite pour les conservateurs. Pour garder son indépendance complète, le Centre, renonçant à l'adage *do ut des* ne demandera aucune compensation à ces deux partis politiques, qui sont, tout comme le Centre, ennemi jurés du libéralisme national et anti-religieux.

De Jaffa à Jérusalem. — C'est le 26 septembre, nous l'avons dit, que cette ligne de chemin de fer a été inaugurée solennellement. Ce fut une fête splendide, quoique trop exclusivement musulmane.

Depuis lors, chaque matin, à 7 heures, dit le *Pèlerin*, un train emporte les voyageurs à Jaffa et les ramène le soir à Jérusalem. Trois heures seulement pour ce parcours où il fallait avant une journée pénible de cheval ou de voiture : voilà qui est engageant. Ajoutez la curiosité (car beaucoup de Jérosolymitains n'ont jamais vu de chemin de fer), le bon marché relatif (15 francs en 1re classe, 10 francs en 2e, 5 francs en 3e), et vous comprendrez pourquoi les voyageurs se présentent beaucoup plus nombreux qu'on ne pensait.

La route est, du reste, pleine d'intérêt. C'est d'abord *Jaffa*, l'antique Joppée, qui signifie *belle* et *agréable*. Elle est belle et agréable, *en effet, dominant cette mer que* sillonnèrent les flottes de David quand elles allèrent chercher les cèdres du Liban.

Puis 3 kilomètres de jardin, les fameux jardins de Jaffa avec leurs mille essences embaumées. Plus loin, dans la plaine, des villages arabes, Yasour, Bed Dejan, Safrié, où une population demi-nue, noircie par le soleil, grouille dans l'espace qui sépare chaque hutte, au milieu des chevaux, des chèvres et des chamaux.

Voici maintenant les oliviers de Lydda (2e gare). Lydda où saint Pierre guérit le paralytique Enée. On continue à travers la belle plaine de Saron jusqu'à *Ramleh*, patrie de Nicodème. C'est la 3e station. La ligne laisse ici au Nord l'ancienne route carrossable et gagne à travers la plaine les gorges de Wady-Surar, *qui continuent* jusqu'à Jérusalem, l'espace d'une quarantaine de kilomètres. Il y a eu là de vraies difficultés à vaincre pour protéger la ligne contre le torrent que l'on remonte, tantôt à gauche, tantôt à droite, au pied des montagnes abruptes qui le bordent.

Au 47e kilomètre, *la ligne* passe près du couvent franciscain de Bed-Djemal, où une cinquantaine d'orphelins cultivent des jardins, et au 48e kilomètre, elle laisse à peu de distance le tombeau de Samson et le lieu de sa naissance.

Voici *Deir Aban* (4e station) sur le passage d'Hébron.

Entre Deir-Aban et Bittir (5e station), gorges sauvages et étroites qui font contraste avec les jardins de Bittir, fertiles en légumes de toutes sortes, grâce à des sources abondantes.

Endroits délicieux où les habitants de Jérusalem vont respirer l'air de la campagne et se délasser les jours de fête.

Bientôt on passe à la hauteur de Beljallah et Bethléem, qu'on laisse à droite. A gauche, sur la hauteur, perché comme un nid d'aigle, le village de Malhah, où règne en maître le terrible cheik Mohamed Dervich, ancien brigand, qui a perdu le bras droit dans une lutte avec la police.

Les gorges finissent au kilomètre 86 ; c'est presque la plaine maintenant. A droite, le village de Betsafala ; à gauche, Katanoum, la résidence d'été du patriarche grec ; enfin Jérusalem !

Jérusalem avec ses montagnes saintes de Sion et des Oliviers, ses vallées célèbres de Josaphat et de Géhenne, ses fontaines de Siloé et de la Vierge ; Jérusalem avec son *tombeau de Marie, son jardin de Gethsémanie*, sa Voie douloureuse, son Calvaire, son Saint-Sépulcre !

Syndicats professionnels mixtes. — S'inspirant de l'Encyclique de Léon XIII, *la Maison des Ouvriers de Bruxelles s'ingénie* à favoriser l'organisation des corporations ouvertes ou syndicats mixtes dans lesquels puissent se rencontrer toutes les personnes, patrons et ouvriers, exerçant un même métier.

Un premier syndicat d'essai a été formé pour le métier des peintres.

Pour en faire partie, il suffit que les peintres, ouvriers ou patrons, ne soient pas inféodés aux doctrines socialistes sans que leur affiliation aux Maisons des Ouvriers soit nécessaire.

Dimanche, 23 octobre, fête de Saint-Luc, le syndicat a affirmé son existence en assistant officiellement à la messe de onze heures, célébrée par son aumônier en l'église de Sainte-Gudule.

Il serait à souhaiter que cet exemple se généralisât et que ces syndicats mixtes pussent se multiplier.

Ce serait tout bénéfice pour la paix sociale.

NOUVELLES DU JOUR

France. — A la Chambre, M. Basly a interpellé sur les récents conflits de Lens et de Liévin, entre *les mineurs français*, et belges. Il a reproché à la Compagnie de renvoyer les mineurs français, surtout ceux qui occupent des fonctions électives, et de les remplacer par des belges. Il a demandé au gouvernement de prendre des précautions contre les ouvriers étrangers travaillant *au mines*.

M. Viette a répondu que le renvoi des ouvriers n'est nullement motivé par des raisons politiques ; les ouvriers occupant des fonctions électives ne doivent pas oublier leurs devoirs professionnels. Il est inutile de faire des lois d'exception contre les ouvriers étrangers.

M. Lafargue, socialiste, a soutenu, au milieu des interruptions, que les capitalistes complotent contre le suffrage universel. *Il a déposé un projet frappant d'une patente* spéciale les patrons employant des ouvriers étrangers.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement, a été adopté à une forte majorité.

M. Perrier, radical, a déposé une proposition d'amnistie pour les grévistes de Carmaux condamnés à Albi. Il a demandé l'urgence. M. Loubet a accepté l'urgence. M. Viette a déclaré que, si les ouvriers avaient repris le travail, le gouvernement aurait accordé leur grâce aux condamnés d'Albi.

La proposition Perrier a été rejetée par 324 voix contre 198.

M. Dumay a interpellé sur la présence *des troupes à Carmaux ; il en a réclamé* le retrait. M. Loubet a dit que le premier devoir du gouvernement est de maintenir l'ordre dans la rue et la liberté du travail ; il ne peut pas accepter l'injonction de M. Dumay. (*Applaudissements.*) L'ordre du jour Dumay a été repoussé par 399 voix contre *90*.

— Une réunion de députés républicains, convoquée par MM. Clémenceau, Pelletan et Millerand, a eu lieu jeudi après midi au Palais-Bourbon. Quatre-vingts députés y assistaient. La réunion a adopté les termes d'une proposition qui sera présentée à la Chambre et tendant à l'amnistie des grévistes condamnés à Albi.

Dans le cours de la réunion, M. Pelletan a expliqué que les délégués n'avaient même pas essayé de faire accepter la clause de la *sentence arbitrale refusant la réintégration* des grévistes condamnés. M. Pelletan a terminé en disant : « A tout prix, il faut éviter l'effusion du sang ».

— On télégraphie de Carmaux :

Le député Baudin a télégraphié à divers syndicats de mineurs pour demander l'envoi de wagons de charbon destinés aux grévistes ; il s'est adressé aussi aux syndicats agricoles pour solliciter des envois en nature. Le Comité de la grève a nommé une commisson qui siège en permanence. Les députés socialistes Ferroul et Jourde assurent qu'à Paris l'opinion est très favorable aux grévistes.

— La *Liberté*, reprenant l'article du *Siècle* sur les négociations franco-suisses, croit que la rupture avec la Suisse nuirait à la France, non seulement dans ses rapports avec la Suisse, mais partout où elle voudrait imposer ses tarifs, et consacrerait son isolement économique. « Nous le répétons à satiété, dit ce journal, mais nous craignons de ne pas être écoutés. »

Allemagne. — L'empereur Guillaume, irrité de la divulgation du projet de loi militaire, a demandé lui-même une enquête sévère. Les journaux croient que le Reichstag repoussera le projet et qu'une nouvelle Chambre ne lui serait pas plus favorable.

— La *Volkszeitung* de Cologne dit que le projet de réforme militaire n'a aucune chance de passer, qu'il dépasse tout ce que l'on craignait de pire et que la situation créée par le projet est sans issue.

— On assure de la façon la plus formelle que M. de Bismark a mis en sûreté les papiers de Lothar Bücher, pour éviter des publications qui auraient pu être désagréables.

— La Compagnie des paquebots de Hambourg pour l'Amérique du Sud a repris son service dans toute son étendue.

Autriche-Hongrie. — L'évêque de Kœniggrætz, Mgr Hais, est mort d'une attaque d'apoplexie. Né en 1829, il avait été préconisé le 5 juillet 1875.

— A la *Commission des finances de la* Chambre des députés de Hongrie, le ministre des cultes a déclaré que le gouvernement hongrois maintient le principe d'après lequel il doit y avoir trois cardinaux en Hongrie.

— Aux élections municipales de Prague, les Jeunes-Tchèques ont gagné quatre sièges. Le conseil municipal se compose en conséquence de 30 Jeunes Tchèques et de 59 Vieux Tchèques. Il y a deux ballottages.

Lorsque les résultats ont été publiés devant les bureaux de la rédaction du *Narodny Listy*, journal jeune-tchèque, la foule a fait une ovation. Elle s'est portée ensuite devant les bureaux du journal vieux-tchèque, *Flas Narodna* dont elle a brisé les fenêtres et les portes. La police a dû faire disperser les manifestants.

— Le *Fremdenblatt* constate que l'opposition hongroise est effrayée elle-même de sa victoire et que personne ne croit à la chute du cabinet Szapary. Tous les noms mis en avant pour la succession du cabinet sont de pure fantaisie.

Grèce. — *Les fêtes des noces d'argent* du roi et de la reine sont favorisées par un temps merveilleux. La ville est pavoisée de drapeaux grecs, russes et danois. Un service religieux a été célébré à la cathédrale ; la famille royale et le corps diplomatique y assistaient. La foule a acclamé le cortège royal.

Mexique. — Une dépêche d'El-Paso mentionne le bruit que les Indiens révoltés auraient détruit une ville entière, avec les habitants, dans le Chihuahua occidental. Les troupes fédérales ont anéanti les Indiens soulevés dans la ville de Janachio ; les troupes fédérales ont eu 300 tués.

FRIBOURG

Le bétail dans le canton de Fribourg

Le *Confédéré*, reproduit par plusieurs journaux des cantons voisins, rejette sur le gouvernement, et en particulier sur l'honorable directeur de l'Intérieur, M. Bossy, la non-réussite de la foire de la Saint Denis à Bulle. Il dit que si notre bétail s'est moins bien vendu, cela tient à la circonstance que le manteau noir et blanc a un écoulement moins facile, et qu'il tend cependant à se trop généraliser ensuite des faveurs dont il est l'objet de la part de notre Département de l'Agriculture.

Ces attaques et ces insinuations ne nous étonnent point de la part du *Confédéré*. Lorsqu'il a une occasion d'assouvir ses rancunes politiques, il n'a garde de la laisser échapper, sans s'inquiéter si, ce faisant, il est dans le cas de nuire aux intérêts matériels du pays. Voilà le patriotisme que nous lui connaissons de vieille date.

L'accusation portée contre M. le directeur de l'Intérieur tombe du reste à faux. Le bétail noir et blanc n'est l'objet d'aucune faveur, ni d'aucune préférence. Le pie-rouge jouit auprès de l'autorité de la même considération et participe aux mêmes encouragements ; ses sujets de choix obtiennent, à valeur égale, les mêmes récompenses dans nos concours. Un fait à noter toutefois, c'est que le pie-noir atteint chez nous une plus grande perfection de formes que le rouge. C'est là un événement momentané qui disparaîtra bientôt ensuite de la formation des syndicats, et lorsque nos éleveurs auront cessé de se défaire de leurs sujets de choix au profit de nos voisins qui viennent de se mettre sérieusement à l'élevage du bétail pie-rouge. Quant au rendement des deux races ou couleurs, il est et deviendra toujours plus rémunérateur au même degré. Que l'on demande au roi de nos éleveurs fribourgeois, Jean Pipoz, de Charmey, ce que lui a rapporté son superbe bétail pie-noir, et qu'on lui demande aussi s'il consentirait à changer ! Une réponse énergiquement négative ne se fera pas *attendre*.

Et à la foire de Bulle, puisqu'on en parle, sait-on le plus haut prix offert à notre connaissance ? Le propriétaire d'une vache a refusé 1060 francs, et cette vache était pie-noire ! Nous savons en outre que, en dehors de la foire de Bulle, mais dans le courant du mois d'octobre, plus de trente taureaux noirs et autant de génisses ont été dirigés sur l'Allemagne et l'Autriche et ont été payés dans des prix variant de 300 à 1100 francs. Ces chiffres ont leur éloquence.

Il faut reconnaître, cependant, que la demande du bétail rouge est encore plus considérable. C'est pourquoi il importe d'arriver, et c'est à cela, croyons-nous, que la Direction de l'Intérieur travaille, à localiser l'élevage des diverses races, laissant à la partie haute du canton le noir et blanc, à la plaine le rouge et blanc et à la Singine le Simmenthal, qu'elle a déjà presque uniquement. Lorsque ce résultat sera atteint, le canton de Fribourg sera le premier marché au bétail de la Suisse. Le marchand et l'éleveur étranger y trouveront dans toute leur perfection et leur pureté les trois *divers genres de la grande race tachetée*.

Les sacrifices que s'est imposés l'Etat en subventionnant les courageux éleveurs qui *se sont rendus aux deux dernières Expositions* de Vienne, ont déjà porté leurs fruits. Le nord de l'Europe sait maintenant que le canton de Fribourg ne fournit pas seulement du bétail pie-noir, ce que les Bernois, aidés par le *Confédéré* et ses inspirateurs, s'efforçaient de faire accroire. Il commence à acheter directement chez nous la marchandise qu'on lui fournissait de seconde main, comme originaire du seul canton de Berne.

Les quelques idées qui précèdent nous ont été suggérées par un éleveur non gouvernemental, mais qui a la loyauté de reconnaître ce que le gouvernement fait de bon et de bien.

Nomination. — Nous apprenons que, dans sa séance de ce matin, le Conseil d'Etat a nommé M. Progin, Maurice, inspecteur des écoles secondaires du canton.

M. Progin n'est dès lors plus inspecteur des écoles primaires du district de la *Gruyère*.

La Gewerbehalle. — On nous écrit de Fribourg :

Monsieur le Rédacteur,

Tout en suivant avec une vive approbation les efforts qui se font pour créer à Fribourg une *Association professionnelle*, je me sens horripilé chaque fois que, sur ce sujet, vous arrivez à parler de la *Gewerbehalle*.

Mais, pour Dieu, quand nous parlons français, servons-nous de mots français, et appelons la *Gewerbehalle tout bonnement Halle industrielle*. Qu'aurait-on dit, si, parlant de l'Exposition industrielle de Fribourg, vous aviez décrit *les splendeurs de notre « Gewerbeausstellung »* ? C'eût été charmant, en vérité.

Je suis loin d'être germanophobe, et par le même sentiment, je trouve du suprême ridicule, lorsque nos journaux allemands francisent baroquement des mots qui ont leur parfait équivalent dans la langue de Gœthe.

Ainsi donc, Monsieur le Rédacteur en chef, vous qui rédigez, de l'aveu de tous, le plus littéraire de nos journaux, usez de votre autorité, *et faites disparaître à l'avenir ce* nonsens de vos colonnes, afin qu'on n'y trouve plus que du bel et bon français. Ixe.

Sapeurs-pompiers. — La revue annuelle du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Fribourg aura lieu dimanche 30 courant, à 2 heures après-midi, à la Grand'Rue. Ensuite manœuvres à l'ancienne caserne sur la Planche.

Réunion des compagnies à 1 ½ heure sur la Place Notre-Dame.

Société suisse des commerçants. — *Section de Fribourg.* — La petite soirée familière à laquelle tous nos membres ont été invités par carte spéciale pour dimanche 30 courant, au local de la Schweizerhalle, commencera à 8 heures précises.

(*Communiqué.*)

Théâtre. Représentation Scheler. — La Compagnie du Théâtre de Lausanne donnera, lundi 31 octobre courant, à Fribourg, *sa deuxième représentation*. Le succès de la première assure celui de la *seconde qui sera absolument intéressante* et distinguée. En effet, l'affiche porte la belle comédie du Théâtre français : *Par droit de conquête* : de M. Ernest Legouvé de l'Académie française, cette œuvre qui obtient toujours un si éclatant succès à chaque reprise. Le spectacle commencera par le : *Roman d'un notaire*, et finira par l'amusante pièce comique : *Un Monsieur qui prend la mouche*. Voilà un spectacle de choix, d'autant *plus que les meilleurs artistes de la* Compagnie y figurent, à ne citer que Mme Baittig, Mme Flament-Gerbault, MM. A. Scheler, Montplaisir, Hayot, Gerbault. Ajoutons que le spectacle sera terminé avant onze heures. (*Communiqué.*)

M. SOUSSENS, *rédacteur*.

Les nouveautés d'automne en étoffes pour robes de dames de tous genres, en couleur et noires, depuis 1 fr. à 9 fr. le mètre, sont recommandées. Magnifique choix. - Echantillons et expédition francs de port. Les dernières gravures *gratis*.
(643) **Wormann Sœhne, à Bâle.**

DES CENTAINES DE COUPONS D'ÉTOFFES

nous restent journellement de nos expéditions en détail aux particuliers

Ces coupons sont de 2 à 10 mètres de long, et, pour éviter une accumulation, nous les cédons à des prix excessivement réduits. Echantillons des susdits, ainsi que de toutes nos étoffes d'automne et d'hiver sur demande promptement franco. (1300)

Toile de coton écrue et blanchie, Flanelle, Molleton, Toile de lin, Nappes et Serviettes, Piqués, Doublures, pour trousseaux et l'usage domestique, le mètre depuis 22 centimètres jusqu'aux plus grandes largeurs.

RICHE COLLECTION D'ÉCHANTILLONS FRANCO

ŒTTINGER & Cie, CENTRALHOF, ZURICH

Première Maison d'Exportation suisse

DIPLOMÉE EN 1885

La famille Kuenlin, à Marly, a la douleur de faire part à ses parents et connaissances de la très grande perte qu'elle vient d'éprouver par la mort de leur chère et bonne mère,

Madame KUENLIN

NÉE HORNER

décédée le 27 octobre, après une courte maladie chrétiennement supportée.

L'ensevelissement aura lieu à Marly, samedi 29 octobre, à 9 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

A VENDRE

à l'Hôtel-de-Ville d'Estavayer-le-Lac

à partir d'aujourd'hui, pour cause de départ, tout le mobilier de l'Hôtel, consistant en : 18 lits complets, matelas crin, linge, canapés, fauteuils, chaises, tables, tables de nuit, commodes, chiffonnières, bonheur de jour, dessertes, armoires, armoires doubles et simples, piano, glaces grandes et petites. Batterie de cuisine complète, le tout ayant peu servi et à des prix très réduits.

Tout ce qui ne sera pas vendu jusqu'à la foire du 14 décembre, sera mis en vente, en *mises publiques, le dit jour,* dès *les 9 heures* du matin, au *dit hôtel.*

Estavayer, le 26 octobre 1892.

Le propriétaire :

H 1507 F (1732) **GASSER.**

A VENDRE

dans le *canton de Fribourg,* 4 hôtels avec magasins, écuries, remises, jardins, jeux de quilles, *etc., plus un excellent* Café de gare dans *le canton de Vaud.*

Au *centre de Fribourg,* une maison avec grand magasin.

Plusieurs beaux domaines et autres petites propriétés. 10 bons chevaux à 2 mains, 2 cabriolets, 1 petit char à ressorts et 1 voiture, le tout à de bonnes conditions. H 1513 F

Dans le canton de Vaud et Fribourg : quantités de Cafés à louer et à remettre.

S'adresser à **Adrien BONGARD,** Hôtel des Chasseurs, **Fribourg.** (1737)

A LOUER

une chambre et cabinets *meublés ou non* meublés, exposés au soleil.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (1739)

ON DEMANDE

une fille robuste pour faire le ménage et qui aime les enfants. S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** 1740

CIGARES!!!

Les meilleurs sont les (1707)

DUPRAZ & Cie VEVEY

MM. WECK & AEBY, à Fribourg, offrent des obligations de 1000 francs 4 % de la **Banque hypothécaire suisse,** à **Soleure,** contre espèces ou cédules 4 % de la **Caisse hypothécaire fribourgeoise,** au cours de 100 ½ pour ⅔, soit une bonification de 5 *francs par 1000 fr.,* plus intérêts courus. (1659/905)

A LOUER

un logement de 4 pièces (25 fr. par mois avec part au jardin). Entrée par l'escalier du Collège. S'adresser au *magasin de musique Otto Kirchhoff, 114, rue de Lausanne.* H 1355 F (1503)

Chambres bien meublées, avec belle vue, à louer avec ou sans *pension,* chez Mlle *Tornare,* rue de Lausanne, N° **99.** (1660)

Comptoir d'Escompte

Léon DALER

rue des Alpes, 21, **Fribourg**

reçoit à toute date les dépôts d'argent aux conditions suivantes : (1542/840)

Compte courant	4 %	l'an
Dépôt à l'année	4 ¼ %	»
Dépôt à 5 ans	4 ½ %	»

Maison à vendre

au centre de la rue de Lausanne, avec un grand magasin. — Conditions favorables.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (1693)

COURS de LANGUES

Messieurs les professeurs qui ont l'intention de prendre la direction de l'un ou l'autre des cours organisés par la Société suisse des Commerçants, section de Fribourg, sont priés de s'annoncer auprès du chef des cours, **M. ISELI,** chez MM. Schmid, Baur et Cie, ou à l'agence *Haasenstein et Vogler,* où ils obtiendront tous les renseignements nécessaires. Les jeunes gens, sociétaires ou non, désirant suivre l'un ou l'autre des cours donnés, sont également priés de s'inscrire aux adresses ci-dessus. H 1502 F (1720)

La maison SCHMIDT-DAHMS & Cie

GENÈVE

informe son honorable clientèle que son représentant recevra à l'*Hôtel du Faucon* samedi 29 octobre. (1735)

Avis et recommandation

La soussignée avise l'honorable public qu'elle vient de s'établir modiste à Lessoc. Modes. Réparations de chapeaux en tous genres. Grand choix de rubans et de toute espèce de garnitures pour chapeaux.

Se recommande

Elisa ROBADEY, *modiste.*

Lessoc, le 22 octobre 1892. (1703)

A VENDRE

à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Almanach de Saint-Vincent de Paul	0. 50 c.
Almanach de l'Ouvrier	0.50 c.
Almanach des Chaumières	0.50 c.
Fleurs et Souhaits de saint François de Sales	0.15 c.
Calendrier de l'abandon à la volonté de Dieu	Fr. 1.—

MATERNITÉ DE GENÈVE

Le cours des élèves **Sages-Femmes** *commencera le 7 novembre.* (1629)

La Filature de laine

ET FABRIQUE DE DRAP

FRIBOURG, NEUVEVILLE, 82

Premier prix, Médaille de vermeil, Exposition cantonale, Fribourg

se recommande aux agriculteurs et propriétaires de moutons pour le filage des laines, la confection de draps et milaines, ainsi que pour fouler et presser les tissus à la main. Ouvrage consciencieux et soigné. Grand choix de draps et milaines, 1re qualité et à prix avantageux. — **DÉPOTS :** M. **B. Christen,** *négociant, à Payerne ;* M. **J. Pittet Vienny,** à *Bulle ;* Mme veuve **Riche,** à *Romont ;* M. **Aebischer-Rœmy,** à *Planfayon ;* M. **Hager,** *teinturier,* à *Morat ;* Mme **Alphonsine Deillon,** à *Vuisternens-devant-Romont.* (928/1698)

Obligations 4 0/0 de la ville de Fribourg de 1890

AVEC LA GARANTIE SOLIDAIRE DE L'ÉTAT

Nous nous sommes assurés une partie de ces obligations que nous pouvons offrir au cours de

101. — plus intérêts courus

En raison de ses garanties, ce titre constitue un placement de *toute sécurité* et présente un *rendement avantageux.*

En paiement, nous acceptons aussi des cédules 4 % de la Caisse hypothécaire et d'autres obligations de Banques, Communes, Villes et Chemin de fer.

Fribourg, le 28 octobre 1892. H 1516 F (1738/948)

Banque populaire suisse.

Un nouvel assortiment (1673) de **Potages** **MAGGI** vient d'arriver chez **Vicarino & Cie, Fribourg.**

GRAND CHOIX DE

poêles en catelles hygiéniques

ainsi que poêles de n'importe quel système, brûlant toutes sortes de combustibles, (H 1511 F (1733/944)

au magasin de F. FUSEO

GRAND'RUE, 61, FRIBOURG

Raisins de table du Piémont

les plus fins, jaunes, à 3 fr. 70.

Raisins de table du Tessin

premier choix, à 2 fr. 50 la caissette de 5 kilos. (1671)

De grandes et belles châtaignes

en sacs de 10 kilos, à 3 fr. ; de 20 kilos, 5 fr., franco contre remboursement.

G. ANASTASIO, Lugano.

ON VENDRA

dès aujourd'hui et les jours suivants, au rez-de-chaussée de la maison **N° 166, Place de Notre-Dame,** une grande quantité

d'Articles de Mercerie

broderie, châles de laine, bas, tabliers, laine et d'autres articles trop longs à détailler. Le tout à **très bas prix.** (1719)

On offre à louer

pour l'hiver, un bon cheval de course. — Conditions avantageuses.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (1700)

SOLUTION

DE

Bi-Phosphate de Chaux

DES FRÈRES MARISTES

DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

(DROME)

Préparé par M. L. ARSAC, pharm. de 1re cl. à MONTELIMAR (Drôme).

Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phtisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degré, où elle a une action décisive et se montre souveraine. — Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la *malignité* des *humeurs,* qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible ou délicate. *Prix : 3 fr. le demi-litre. 5 fr. le litre.* Economie de 5 % sur les produits similaires, solutions ou sirops. Pour plus de détails sur des bons effets de ce remède, demander la notice qui est expédiée *franco.*

Dépôt général pour la Suisse chez :

J. BOUSSER & Cie,

Vente au détail *dans les pharmacies :* GENÈVE, 108, RUE DU RHONE, 108, GENÈVE *Alfred Pittet ; Boëchat et Bourgknecht ; Schmid Muller ; Thürler et Kœhler, à* **Fribourg ;** *Gustave Comte, à* **Romont ;** *Gavin, à* **Bulle ;** *Porcelet, à* **Estavayer ;** *E. Jambé, à* **Châtel-Saint-Denis.** (1393)